



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

**ARRETE N° 2022-076 DU 15 NOVEMBRE 2022**

portant réglementation à la rue des 2 sapins pendant les travaux de nettoyage, dégazage et neutralisation d'une cuve au fioul enterrée, par la société SOA Agence de Bourges 6 allée Evariste Gallois 18000 BOURGES

Le Maire de PIGNY,

Vu le code de la route et notamment ses articles R.44, R53.2 et R225,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L.3221.4

Vu la 8<sup>ème</sup> partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande en date du 15 novembre 2022 de l'entreprise SOA Agence de Bourges 6 allée Evariste Gallois 18000 BOURGES

Considérant que les travaux nécessitent le stationnement d'une camionnette et une circulation alternée sur la rue des 2 sapins à partir du numéro 2 pour la journée du vendredi 18 novembre 2022.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A compter du vendredi 18 novembre 2022 et pendant toute la durée des travaux, un sens de circulation réglementé par un alternat et le stationnement d'une camionnette seront imposés à la rue des 2 sapins.

**ARTICLE 2** : Les dispositions de signalisation nécessaires au balisage du camion et des panneaux de chantier et rétrécissement seront mis en place et entretenus par la société SOA Agence de Bourges 6 allée Evariste Gallois 18000 BOURGES conformément aux dispositions de la 8<sup>ème</sup> partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

**ARTICLE 3** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 4** : M. le Directeur des routes du Conseil Général du Cher, M. le Lieutenant Colonel commandant du groupement de gendarmerie du CHER, M. le Maire de PIGNY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

P. RICHARD

